

LE PETIT JOURNAL

Avril 2020



CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr
www.haudainville.eklablog.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi 16 h 00 à 18 h 30
Mercredi 16 h 00 à 18 h 30
Vendredi 08 h 00 à 12 h 00

Le maire ainsi que les
adjoints se tiennent à
votre disposition le
Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible
auprès du secrétariat de la
Mairie.

En dehors des
permanences ci-dessus et
en cas d'urgence
vous pouvez contacter le
Maire ou les adjoints aux
numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

Jean-Luc Lorin
06.68.44.09.73

LE MOT DU MAIRE

Il y a quelques semaines je ne pensais pas avoir à vous réécrire. Malheureusement les mesures de confinement n'ont pas permis la tenue de l'élection du nouveau Maire et des adjoints. L'ancienne équipe municipale est donc maintenue dans ses fonctions jusqu'au 15 mai, sauf consignes nouvelles.

Dans ce contexte, nous gérons au mieux les affaires municipales avec une mairie fermée au public. Comme affiché sur la porte de la mairie et sur notre site internet depuis le début du confinement, vous pouvez bien entendu nous déposer des courriers et dossiers dans notre boîte aux lettres, nous laisser un message sur le répondeur, nous écrire un mail et m'appeler ainsi que mes adjoints sur nos téléphones portables. Nous répondrons au mieux à toutes vos demandes avec l'appui de notre secrétaire, Madame DOUE, qui télétravaille depuis chez elle et passe à la mairie uniquement quand cela est nécessaire.

Des sacs jaunes sont mis à votre disposition sur le côté de la mairie. Nous avons réalisé un travail d'identification des personnes sensibles, puis pris contact avec certaines personnes et notamment celles vivant seules et sans famille proche. Bien naturellement, la solidarité familiale et/ou de voisinage s'est déployée et je remercie très sincèrement tous ceux qui œuvrent au quotidien dans ce sens et font preuve de bienveillance. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'aide ou si vous avez la connaissance d'une situation difficile.

J'ai une pensée toute particulière pour ceux qui sont malades et ceux qui ont perdu un proche sans pouvoir l'accompagner le plus dignement possible.

Bien cordialement
Louis KUTSCHRUITER

DECHETTERIE :



Dans ce contexte de confinement, la déchetterie n'est toujours pas ouverte aux particuliers.

Nous avons malheureusement constaté des dépôts sauvages et engageront une procédure auprès des personnes identifiées.

Pour les déchets verts, merci de privilégier le compostage (cf. action menée pour mettre à disposition des composteurs) et, pour les branches, de les stocker sur votre terrain. Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler. Très exceptionnellement, pour ceux qui auraient un volume trop important suite à des travaux, Aldo GREGORIO s'est gentiment proposé de recevoir ces végétaux sur son terrain à la Béholle. Vous pouvez en cas de besoin l'appeler au 06 85 81 91 57. Merci ALDO !

INFOS CORONAVIRUS / COVID-19 :

Retrouvez toutes les informations utiles en temps réel sur le site de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

information
**CORONAVIRUS
COVID-19**

ELECTIONS MUNICIPALES :



Le dimanche 15 mars s'est déroulé le premier tour des élections municipales. L'enjeu pour les candidats était d'avoir la majorité mais aussi un nombre d'électeurs suffisant, plus de 25 % des inscrits.

Ces deux conditions, nécessaires et obligatoires, ont été remplies par 15 candidats (15 sièges étaient à pourvoir) qui ont donc été élus au premier tour réalisant des scores compris entre 82 % et 55 % des voix. Ont donc été élus :

Leonardo GREGORIO, Véronique PHILIPPE, Jean Michel CORIAUX, Denis WAXWEILER, Alexandre CHEVALIER, David SOULODRE, Cédric MAILFERT, Jérôme MARTINET, Ghislain LUBRANIECKI, Marc PICARD, Sabrina MANNARINI, Patrick LORANS, Dominique VALLA, Yannick LE PERU et Olivier LECLERC.

Ils formeront donc le prochain Conseil Municipal.

Malheureusement les mesures de confinement n'ont donc pas pu permettre la tenue de l'élection du nouveau bureau. L'ancienne Municipalité est donc, pour l'instant, maintenue dans ses fonctions jusqu'au 15 mai, mais cette date peut encore évoluer.

Il est à rappeler que 50 % des électeurs se sont rendus au bureau de vote, organisé pour permettre d'avoir des conditions sanitaires optimales avec une distanciation sociale à chaque étape des opérations de vote. Trouver du gel hydro-alcoolique, par exemple, n'a pas été une mince affaire !

PRÉFET DE LA MEUSE : LETTRE d'INFO COVID-19 du 17/04/2020

information
**CORONAVIRUS
COVID-19**

Madame, Monsieur,

La stratégie de reprise d'activité après le 11 mai prochain est actuellement en cours de définition au plan national. Elle sera présentée en Conseil des Ministres fin avril et devrait permettre d'envisager de rouvrir progressivement les écoles et les commerces, avec des restrictions sur les commerces de bouche, et de faciliter la reprise des transports en commun. Cette stratégie reposera en priorité sur le strict respect des gestes barrières et une doctrine d'utilisation des masques.

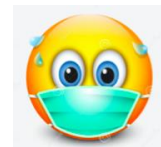
Le Président de la République l'a bien indiqué lundi dernier : "L'Etat, à partir du 11 mai, en lien avec les Maires, devra permettre à chaque français de se procurer un masque grand public". Cela ne veut pas dire que l'Etat achètera un masque à chaque Français mais bien que, partout où les initiatives fleurissent, il les accompagnera.

Face à cette crise sanitaire, d'une ampleur et d'une durée inédite, je me suis attaché depuis déjà plus d'un mois à fédérer les énergies, orienter les choix dans les stratégies de lutte et de protection par une concertation avec les acteurs publics sur les renforts en équipements, en masques et maintenant en tests de dépistage. Il m'incombe également d'informer les élus, les parlementaires tout d'abord qui au nom de la Nation devront porter leur attention sur la manière dont aura été gérée cette crise, mais aussi les maires, en première ligne de la mobilisation auprès des populations les plus fragiles.

Il me revient aussi d'anticiper sur les conséquences de cette crise et particulièrement sur le confinement qui change nos habitudes, restreint nos déplacements mais reste plus que jamais un élément essentiel de la lutte collective que nous menons.

Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Meuse

MASQUES POUR LE DECONFINEMENT



Une commande de masques lavables pour tous les habitants (fabrication vosgienne) est en cours en lien avec l'association des maires de Meuse, le conseil départemental, les codecom et les mairies. Nous vous informerons des conditions, date de distribution et précautions d'usage dès que possible. En complément des masques prochainement fournis par la commune, le SLC LA BEHOLLE se propose de coudre, pour les habitants du village, des masques alternatifs à plis norme AFNOR lavables. Ces masques seront cousus au fur et à mesure de la demande et dans la limite des matériaux disponibles : tissu en coton et élastique rond ou plat de 2,5mm.

Ces masques sont uniquement à destination des personnes non-soignantes et devront être utilisés en respectant les consignes d'usage. Une note sera remise à cet effet.

Vous pouvez contacter Corinne Boulogne, présidente de la Béholle, au 06 82 30 25 62 si vous souhaitez avoir un masque alternatif ou vous investir dans la fabrication de ces masques (découpe des carrés de tissu, couture, mise en place des élastiques).

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2020-2021

En raison du contexte sanitaire actuel, l'organisation des inscriptions scolaires de l'année 2020/2021 se trouve modifiée.



Où s'inscrire ?

Les inscriptions dans les écoles publiques de l'Agglomération du Grand Verdun (maternelles, élémentaires et primaires) s'effectuent dès à présent par voie dématérialisée. Les inscriptions concernent : les enfants nés en 2017, les nouveaux arrivants, les entrées en CP s'il y a changement d'établissement ainsi que les demandes de dérogations et pré-inscriptions en Toute Petite Section. Attention : si votre enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans.

Les documents à fournir obligatoirement (Tout dossier incomplet ne pourra pas être accepté) :

- La fiche de renseignements pour les inscriptions scolaires et les pièces demandées
- Si nécessaire : la demande de dérogation et le formulaire de visa du Maire de la Commune de Résidence (Hors Agglomération)

Vous pouvez télécharger les documents sur le site internet de la CAGV : <https://www.verdun.fr/education/inscriptions-scolaires-2020-2021>

Tout est à retourner dès à présent pour toutes les écoles de la CAGV uniquement par mail à l'adresse suivante : inscriptionscolaire@grandverdun.fr

Comment finaliser l'inscription scolaire ?

Un accusé de réception de votre dossier vous sera transmis dès lors que le dossier est complet.

Une fois l'instruction terminée, un certificat d'inscription scolaire ou un certificat de pré-inscription pour les TPS et les dérogations vous sera adressé par mail.

Pour tous renseignements complémentaires, une ligne téléphonique spécifique aux **inscriptions scolaires sera ouverte à partir du lundi 20 Avril 2020, tous les jours de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures au 03.29.83.56.72.**

Une session d'inscriptions scolaires sera tout de même organisée au service Enfance, dès la fin du confinement, pour les personnes n'ayant pas accès aux outils informatiques.

INTERDICTION D'ACCES AUX PARCS, JARDINS PUBLICS, FORÊTS, PLANS d'EAU, AIRES DE JEUX ET TERRAINS DE SPORT

information
**CORONAVIRUS
COVID-19**

Par arrêté préfectoral modificatif n°2020-652 du 15 avril 2020, le préfet de la Meuse, habilité à adopter des mesures plus restrictives en matière de trajets et de déplacements de personnes lorsque les circonstances locales l'exigent, a interdit sur l'ensemble du département l'accès aux parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport, à l'exclusion de l'accès aux jardins familiaux ou ouvriers pour les seules nécessités liées aux cultures potagères jusqu'au 11 mai 2020 :

- y compris pour les sorties sportives ou récréatives (randonnée, balade, chasse, pêche, cueillette, prise de vue photographique, etc.) qu'elles soient brèves ou longues, proches ou éloignées du domicile.
- y compris pour les activités en forêt réalisées à titre personnel (façonnage et transport de bois d'affouage, ramassage de bois).

Seules les activités d'agrément dûment autorisées restent permises.

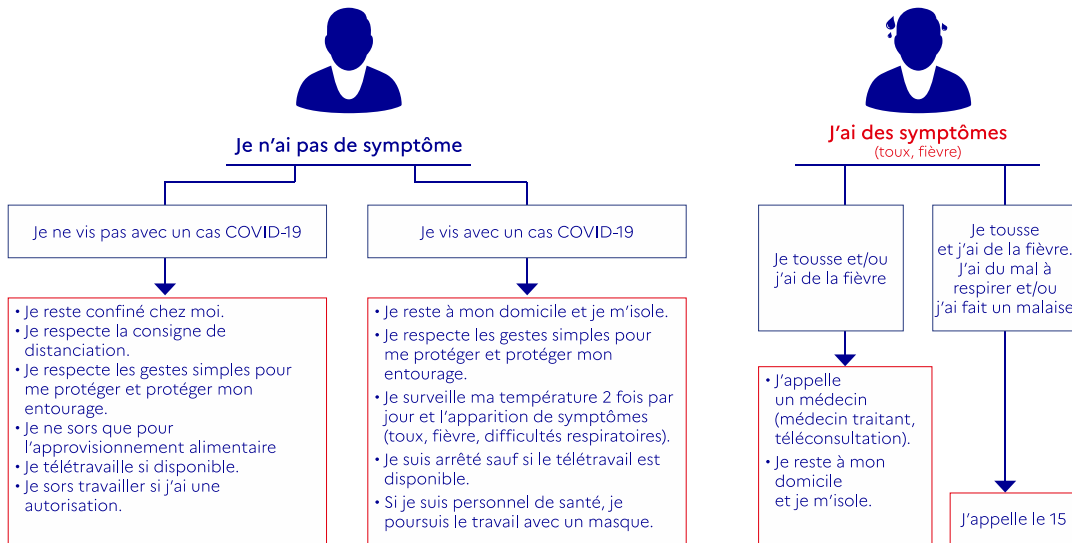
VIDE GRENIER

Traditionnellement, le Vide Grenier se tenait le 8 mai. Malheureusement, cette année, la pandémie de Coronavirus nous oblige à ajourner cet événement qui animait bien notre village. Il sera encore temps pour la nouvelle municipalité de décider d'une nouvelle date en fonction des mesures gouvernementales.

Mais, bonne nouvelle : l'attribution des bons de fleurs de 8 € par famille est maintenue avec SODIPLANTE. Comme habituellement c'est Monsieur ROUSSEAU qui gèrera cette opération et qui se chargera de la distribution. La fête sera parfaite, ce n'est pas coutume de le dire, s'il y a un peu ...de pluie pour que tout reprenne et pousse.

Coronavirus : quel comportement adopter ?

Coronavirus COVID-19



Pour plus d'information concernant le coronavirus COVID-19 je peux consulter le site « www.gouvernement.fr/info-coronavirus » ou appeler le numéro vert 0800 130 000

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Pour réduire la circulation du virus : je limite les contacts et j'applique scrupuleusement les gestes barrières

COVID-19

Pour chacun de mes déplacements, je me munis d'une attestation



travail

Je peux continuer à travailler, grâce au télétravail

Si le télétravail n'est pas possible :

Je peux me rendre au travail en utilisant les transports en commun ou par mes moyens personnels, muni d'une attestation et d'une carte d'identité ; mon employeur est tenu d'adapter mes conditions de travail pour assurer ma sécurité.

En revanche :

Je ne dois pas faire de réunion inutile ; j'organise mes réunions par visioconférence ou conférence téléphonique.



vie quotidienne

Je dois sortir seul sauf si je dois accompagner une personne âgée ou une personne en situation de handicap

Je reste chez moi, mais :

Je peux faire mes courses en respectant les gestes barrières et une distance d'1 mètre avec les gens qui m'entourent ; je peux aller à la banque ; je peux faire le plein de mon véhicule ; je peux me faire livrer mes repas et mes courses à mon domicile ; je peux aller à la pharmacie ; je peux effectuer une sortie indispensable à l'équilibre de mon enfant ; je peux déposer mes enfants en garde si je suis un personnel soignant ; je peux promener mon chien ; je peux pratiquer une activité physique individuelle en extérieur à proximité de mon domicile.

En revanche :

Je ne dois pas sortir si je suis malade ; je ne dois pas sortir si mon conjoint ou mes enfants sont malades ; je ne dois pas rendre visite à ma famille et à mes amis ; je ne dois pas me déplacer ou utiliser un véhicule sans raison ; je ne fais pas de sport en salle.



santé

Je dois respecter les règles

Si mon état de santé le justifie :

Je peux me rendre dans un laboratoire d'analyses après accord de celui-ci ; je peux me rendre chez mon médecin après l'avoir contacté, tout en favorisant la téléconsultation dès que possible ; je peux donner mon sang ; je peux me rendre à la maternité pour le suivi de ma grossesse ; je peux me rendre à l'hôpital dans le cadre du traitement de ma maladie chronique ; j'ai des symptômes, évoquant le Covid-19, j'évite les contacts et j'appelle mon médecin ; si j'ai des difficultés respiratoires, j'appelle le 15.

En revanche :

Si je présente des symptômes évoquant le Covid-19, je ne dois pas me présenter spontanément aux urgences, je ne dois pas me rendre chez mon médecin sans l'avoir contacté avant.



lien social

Je prends des nouvelles de mes proches

Je reste chez moi, mais :

Je peux créer une boucle d'entraide avec mes voisins ; je peux sortir dans mon jardin, sur mon balcon ou ma terrasse ; je peux téléphoner ou écrire à mes proches ; je peux rester dans un hôtel ou une cité U sans y manger sauf dans ma chambre.

En revanche :

Je ne dois pas rendre visite à mes voisins, je ne dois pas organiser ni me rendre à une réunion amicale ou familiale, ou pique-niquer.



voyages

Je suis un ressortissant français à l'étranger

Si nécessaire :

Je peux rentrer en France, en contactant mon ambassade au besoin.

En revanche :

Je ne fais aucun déplacement pour les loisirs ou pendant mes congés.



« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : Mme Valérie Ciré – Mme Béatrice Cornélise – Mme Virginie Lambert – M. Denis Waxweiler